



**Onzième Conférence de la Convention de Waigani
Onzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention en vue
d'interdire l'importation de déchets dangereux et radioactifs dans les pays
insulaires du Forum et de contrôler les mouvements transfrontaliers**

Conférence en ligne - Apia, Samoa
le 3 septembre 2021

Présentation

1. La onzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Waigani a eu lieu le 3 septembre 2021. La rencontre s'est tenue virtuellement.
2. Les 13 Parties participantes sont les suivantes : Australie, États fédérés de Micronésie, Fidji, Îles Cook, Kiribati, Nioué, Nouvelle-Zélande, Papouasie–Nouvelle-Guinée, Îles Salomon, Samoa, Tonga, Tuvalu et Vanuatu.
3. Des représentants des États suivants ont assisté à la Conférence : Australie, États fédérés de Micronésie, Fidji, Nouvelle-Zélande, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Îles Salomon, Tonga et Tuvalu.

Point 1 de l'ordre du jour : Ouverture de la Conférence

4. Les Tuvalu, présidence sortante de la dixième réunion de la Conférence des Parties à la Convention Waigani a accueilli les participants. La réunion a débuté par une prière du Secrétariat.
5. Le Directeur général adjoint a exprimé sa gratitude au Samoa, pays hôte du Secrétariat de la Convention de Waigani et également invité les partenaires à poursuivre leur collaboration en soutien à cette Convention. Le Directeur général adjoint a ensuite félicité toutes les Parties pour leur participation, ajoutant qu'il s'agissait là d'une période particulièrement difficile en raison de la pandémie mondiale.

Point 2 de l'ordre du jour : Organisation de la Conférence

La Conférence :

- **a élu** l'Australie à la présidence et les États fédérés de Micronésie à la vice-présidence.

Point 3 de l'ordre du jour : Adoption de l'ordre du jour

La Conférence :

- **a présenté** l'ordre du jour provisoire et a effectué des modifications, le cas échéant ; et
- **a adopté** l'ordre du jour provisoire (annexe WP 3.1).

Point 4 de l'ordre du jour : Présentation des rapports sur les mesures mises en place depuis la dixième réunion de la Conférence

La Conférence :

- **a pris acte** du travail accompli depuis la dixième conférence des Parties ;
- **a adopté et validé** les rapports CCST-8 (WP 4.1) et CPCRP-7 (WP 4.2) ; et
- **a pris acte** du rapport sur l'état d'avancement des mesures prises pour la mise en œuvre du Plan d'activités 2019-2020 (WP 4.3).

Point 5.1 de l'ordre du jour : Rapports nationaux

Les parties à la Conférence :

- **ont examiné** tous les rapports remplis pour 2019-2020 ;
- **ont partagé** avec le PROE leurs expériences en matière de trafics illégaux depuis septembre 2019 ; et
- **ont remis** leurs rapports de transmissions d'informations pour 2020 et les années précédentes, dès que possible et au format électronique, à l'aide des formulaires dédiés adoptés par la Conférence des Parties lors de la seconde réunion.

Point 5.2 de l'ordre du jour : Les autorités compétentes et les points focaux

La Conférence :

- **a été invitée à réviser** la liste, et s'il fallait apporter des modifications, à en informer le PROE conformément au processus convenu ; et
- **a été invitée à adopter** la liste actualisée des autorités compétentes et points focaux pertinents pour la Convention de Waigani.

Point 6.1 de l'ordre du jour : Révision de la Convention de Waigani

La Conférence :

- **a adopté** les recommandations du rapport sur la révision ; et
- est **convenue** d'initier des activités intersessions par le CCST, avec le soutien du PROE, pour :
 - mettre en œuvre ces recommandations qui peuvent évoluer sur un principe d'actions « sans regret » ;
 - effectuer des analyses supplémentaires aux fins d'obtenir des recommandations avec des implications stratégiques conséquentes, y compris sur la manière d'améliorer la mise en application de la Convention de Waigani ou de la suspendre ;
 - préparer un plan d'action pour apporter les recommandations finales, qui seront présentées lors de la prochaine réunion du CCST, en février 2023.

Point 6.2 de l'ordre du jour : Amendements à la Convention de Bâle sur les déchets plastiques

La Conférence :

- **a pris note** des amendements à la Convention de Bâle sur les déchets plastiques de 2019 (voir WP 6.2/Att.1) ;

- **a abordé** la recommandation de la huitième réunion du CCST concernant les amendements à la Convention de Bâle relatifs aux déchets plastiques ; et
- est **convenue** que l'Australie, avec la Nouvelle-Zélande, la Papouasie-Nouvelle-Guinée et le Samoa travailleraient avec le PROE et le CCST pour intégrer ces amendements à la Convention de Bâle relatifs aux déchets plastiques [et étudier des moyens d'adopter d'autres amendements à cette Convention, le cas échéant.]

Point 7 de l'ordre du jour : États financiers pour les exercices 2019 et 2020

La Conférence :

- **a approuvé** les sections pertinentes des états financiers vérifiés des exercices 2019 et 2020.

Point 8 de l'ordre du jour : Examen et approbation du Plan d'activités pour le Centre régional du Pacifique.

La Conférence :

- **a examiné et approuvé** le Plan d'activités provisoire tel que recommandé par la réunion du CPCRP-7.

Point 8.1 de l'ordre du jour : Contributions des Membres

La Conférence :

- a relevé les contributions des Membres versées dans les temps ; et
- a encouragé les Parties à payer les contributions en souffrance.

Point 9 de l'ordre du jour : Divers – Date et lieu d'activités de la prochaine Conférence

6. Aucune autre affaire n'a été présentée à la Conférence.
7. Le Secrétariat a demandé une réunion avec les Tuvalu sur les questions relatives aux exportations d'huiles usagées aux îles Fidji. Les Tuvalu sollicitent une aide concernant leur stock croissant d'huiles usagées et le Secrétariat a précisé qu'il y a des options à étudier et qu'il souhaiterait en parler lors d'une réunion avec les Tuvalu.
8. La prochaine réunion se déroulera au Samoa en 2023, après la Convention de Nouméa et avant la Conférence du PROE.

Point 10 de l'ordre du jour : Adoption des résultats de la réunion et clôture de la Conférence

9. Le compte rendu reprenant les résultats de la réunion a été adopté par la Conférence.
10. La réunion s'est terminée à xx
